

Randonnées pédestres

Les automnales

 Samedi 16 octobre

départ de **Castilly** (Cne Nouvelle Isigny sur Mer)

(14h, parking mairie)

2021

 Samedi 27 novembre

départ de **Crouay**

(14h, parking mairie-poste)

 Samedi 18 décembre

départ de **Monfiquet**

(14h, parking mairie)

Boucles de 9 à 15 km, prévoir un petit sac à dos avec eau et encas, une bonne paire de chaussures et une tenue adaptée à la météo du moment.

Une carte avec le parcours sera remise à chaque participant



Port du masque obligatoire, avant et après la randonnée.
Règlement complet au dos de la feuille

GRATUIT

Informations :

Office de Tourisme d'Isigny-Omaha

02 31 21 46 00 - 06 82 19 13 54 (Eric)

Règlement concernant l'ensemble des randonnées pédestres de l'Office de Tourisme Isigny-Omaha

Avant l'activité (avec masque)

L'animateur est légitime à faire respecter les gestes barrières et la distanciation, il doit, de plus, mettre à disposition du gel hydroalcoolique et distribuer les fiches nominatives que les randonneurs et randonneuses doivent obligatoirement remplir.

Avant la distribution des parcours sur feuille, l'animateur rappelle les gestes barrières.

Pendant l'activité (sans masque)

Les participants (tes) s'engagent à :

- Respecter une distanciation physique de 2 mètres minimum entre les pratiquants de randonnée pédestre (rythme classique de 4 km/h), sauf personnes d'un même foyer ou accompagnées d'une aide personnelle (famille, personne avec handicap nécessitant un accompagnant...).
- Respecter 1,5 mètre minimum d'espacement latéral entre deux marcheurs de front ou en cas de croisement.
- Utiliser son propre équipement de protection individuelle et son matériel de pratique, ne pas s'échanger le matériel (exemple : bâtons).
- Lors des pauses ou regroupements pour des explications ou autre, les participants devront remettre leur masque.

Après l'activité (avec masque)

Sur demande des autorités sanitaires, les données liées aux participants (tes) pourront être communiquées si nécessaire (demande à visée épidémiologique). Les fiches d'inscriptions seront conservées pendant 30 jours puis détruites à la suite.